

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 5 juillet 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Est absente :	Madame	Karo Poirier	Conseillère
---------------	--------	--------------	-------------

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

Le maire souhaite la bienvenue au candidat ayant obtenu la majorité des votes lors de l'élection partielle tenue le 4 juillet 2010, monsieur Gaston Lacroix. Ce dernier entrera en fonction dès son assermentation.

2. Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2010-07-05-159

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - A- Séance extraordinaire du 13 mai 2010
 - B- Séance ordinaire du 7 juin 2010
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - A- Suivi des procès-verbaux
 - B- Rapport de délégation de pouvoirs
 - C- Suivi du projet de voirie
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.1 Urbanisme
 - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2010
 - 7.2 Hygiène
 - 7.3 Voirie
 - 7.4 Rapport du directeur des travaux publics
 - A- Travaux exécutés en juin

- B- Travaux prévus en juillet
8. Rapport du CCU
 - A- Demande de dérogation mineure #2010-01 – 97 chemin Charbonneau
 9. Présentation des comptes
 - A- Approbation de la liste des virements de crédits
 - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
 - C- Approbation de la liste des comptes à payer
 10. Sécurité incendie
 11. AREV
 12. MRCVG
 13. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010-2013
 14. Fauchage des bords de chemins – Résultats de la demande de prix
 15. Résultats de l'appel de candidatures pour le poste de technicien en environnement (PCÉ 2010)
 16. Hydro-Québec – Demande pour la prolongation du réseau électrique sur le chemin de la Carpe
 17. Aménagement du parc municipal
 18. Quai municipal à la descente publique au lac des 31 Milles
 19. Comité des loisirs de Bouchette
 20. Correspondance
 21. Varia
 - A- Réfection de la Montée du lac des 31 Milles
 - B- Niveau de l'eau au Grand Lac Rond
 22. Période de questions
 23. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux

A- Séance extraordinaire du 13 mai 2010

M.B. 2010-07-05-160

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Séance ordinaire du 7 juin 2010

M.B. 2010-07-05-161

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Remerciement pour tables de pique-nique
- Avancement du dossier arpentage rue de la Côte
- Propriété sur le chemin du Lac Caya

5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

A- Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

B- Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2010-07-05-162

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2010, pour un montant de 5376.13\$.

Adoptée à l'unanimité

C- Suivi du projet de voirie

Le suivi sera déposé lors de la prochaine séance.

6. Rapport du maire

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de juin 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

Compost produit à l'usine à Kazabazua

Note au procès-verbal

L'utilisation du compost produit à l'usine de traitement des boues des fosses septiques à Kazabazua n'est pas encore autorisée. D'autres analyses sont nécessaires.

7. Rapport de l'inspecteur municipal

7.1 Urbanisme

A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2010

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juin 2010 sont déposées.

7.2 Hygiène

A- Formation en espace clos

Note au procès-verbal

Deux employés, Richard Carle et Stéphane Patry, ont suivi la formation pour des travaux en espace clos. Des équipements doivent être achetés afin que les employés obtiennent leur certification et puissent entrer en espace clos pour y faire des travaux. L'inspecteur est mandaté pour monter le dossier en ce qui concerne les équipements à acquérir.

B- Débitmètre à la station de pompage aqueduc

M.B. 2010-07-05-163

Considérant la résolution M.B. 2010-04-26-096 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 26 avril 2010;

Considérant que cette résolution autorisait l'acquisition d'un débitmètre d'un diamètre de 2 pouces;

Considérant qu'un débitmètre d'un diamètre de 4 pouces permettrait d'obtenir de meilleures informations considérant son emplacement;

Considérant que la flotte qui était installée dans le bassin d'eau a été enlevée l'année dernière vu son mauvais fonctionnement;

Considérant que l'ancienne flotte a été réparée;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un débitmètre d'un diamètre de 4 pouces au lieu de 2 pouces pour un montant de 1800\$ environ et de procéder à l'installation de l'ancienne flotte. Cette acquisition de même que les frais d'installation des deux pièces seront imputés au poste « Pièces et accessoires – eau » (02-412-00-640).

Adoptée à l'unanimité

C- Inspection du bassin à pression

Note au procès-verbal

Le bassin à pression nécessite une inspection et ce, suite à la visite d'un représentant de notre compagnie d'assurances. L'inspecteur reviendra sur ce sujet à une prochaine séance.

7.3 Voirie

7.4 Rapport du directeur des travaux publics

A- Travaux exécutés en juin

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de juin.

B- Travaux prévus en juillet

8. Rapport du CCU

A- Demande de dérogation mineure #2010-01 – 97 chemin Charbonneau

M.B. 2010-07-05-164

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire du 97 chemin Charbonneau;

Considérant que cette demande concerne un bâtiment principal déjà construit;

Considérant que la propriétaire demande une dérogation mineure car son bâtiment principal empiète de 0.14 mètre (6 pouces) dans la marge latérale;

Considérant le permis émis en 2006 pour la reconstruction du bâtiment principal suite à un incendie survenu en décembre 2005;

Considérant qu'un certificat d'implantation n'est pas obligatoire dans les règlements présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant que le permis émis en 2006 était pour une reconstruction du bâtiment résidentiel au même endroit que la construction précédente;

Considérant que la propriétaire n'a pas agi de mauvaise foi lors de la reconstruction de son bâtiment principal;

Considérant que la dérogation demandée de 6 pouces n'est que pour un coin du bâtiment principal;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont procédé à l'étude de cette demande de dérogation mineure ;

Considérant que les membres du CCU recommandent aux membres du conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure ;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de répondre positivement à cette demande de dérogation mineure à l'effet que le bâtiment principal situé au 97 chemin Charbonneau empiète de 0.14 mètre dans la marge latérale; à savoir qu'un coin du bâtiment principal est situé à 5.86 mètres de la ligne de propriété au lieu de 6 mètres comme l'exige la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité

9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2010-07-05-165

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2010 pour un montant total de 111259.64\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2010-07-05-166

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2010 pour un montant de 22341.74\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

10. Sécurité incendie

Notes au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne la brigade de pompiers volontaires. Un pompier a remis sa lettre de démission. Le chef pompier avise les membres du conseil que la brigade devrait avoir un minimum de 15 pompiers volontaires. Il demande donc de procéder à l'affichage de poste afin de respecter cette norme. Il est discuté de rencontrer le pompier démissionnaire. Une demande sera faite à la conseillère responsable de ce dossier afin de présenter ce dossier lors d'une prochaine séance de conseil.

A- Acquisition d'un camion autopompe

M.B. 2010-07-05-167

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu que la date d'acquisition d'un camion autopompe inscrite dans le plan local de mise en œuvre pour le schéma de couvertures de risque incendie d'un camion autopompe soit au plus tôt l'an 2011.

Adoptée à l'unanimité

11. AREV

12. MRCVG

13. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010-2013

Réunion de travail à prévoir.

14. Fauchage des bords de chemins – Résultats de la demande de prix

M.B. 2010-07-05-168

Considérant la résolution M.B. 2010-06-07-149 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2010;

Considérant que présentement un seul fournisseur a déposé son taux horaire;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour octroyer le contrat de fauchage des bords de chemin au plus bas soumissionnaire si le taux demandé est comparable au taux horaire de l'année dernière. Cette dépense sera imputée au poste « Location machinerie » (02-320-00-516).

Adoptée à l'unanimité

15. Résultats de l'appel de candidatures pour le poste de technicien en environnement (PCÉ 2010)

M.B. 2010-07-05-169

Considérant la résolution M.B. 2010-05-03-101 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2010 concernant l'appel de candidatures et la formation d'un comité de sélection pour le poste de technicien en environnement;

Considérant la recommandation du comité de sélection formé de la conseillère Michelyne Bélair et de la directrice générale Claudia Lacroix;

En conséquence, sur la proposition Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de procéder à l'embauche de Manuel Charlebois Ménard au poste de technicien en environnement pour une période maximale de 10 semaines à 40 heures maximum par semaine au taux horaire convenu. La dépense reliée à cette embauche sera imputée entre autres aux postes suivants : « Rémunération boues septiques » (02-414-00-141) et « Contribution employeur – Boues septiques » (02-414-00-222) et les crédits proviendront en partie de la subvention Placement Carrière Été 2010 (PCÉ 2010).

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence pour ce point car il n'a pas pris connaissance du document qui lui a été remis.

16. Hydro-Québec – Demande pour la prolongation du réseau électrique sur le chemin de la Carpe

M.B. 2010-07-05-170

Considérant la demande déposée par la compagnie Hydro-Québec à l'effet de prolonger son réseau électrique sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

Considérant que le territoire concerné par cette demande est situé aux abords du chemin de la Carpe;

Considérant la visite terrain effectué par l'inspecteur municipal Richard Carle et le directeur des travaux publics Stéphane Patry en ce qui concerne cette demande;

Considérant que suite à cette visite, il a été demandé de déplacer le poteau #6;

Considérant l'accord obtenu d'un représentant d'Hydro-Québec pour ce déplacement du poteau #6;

Considérant que les propriétaires qui demandent cette prolongation se sont engagés séance tenante à ramasser le bois coupé longeant le chemin de la Carpe;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à la signature des documents autorisant le prolongement du réseau électrique sur le chemin de la Carpe.

Adoptée à l'unanimité

17. Aménagement du parc municipal

M.B. 2010-07-05-171

Considérant la résolution M.B. 2010-05-03-114 adoptée lors la séance ordinaire tenue le 3 mai 2010 concernant la formation d'un comité responsable de l'avancement de ce dossier;

Considérant que les membres de ce comité ont tenu quelques petites rencontres afin de planifier cet aménagement du parc municipal;

Considérant l'échéancier du 30 septembre 2010 pour terminer les travaux subventionnés par une subvention volet II;

Considérant que certains achats doivent être effectués;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'autoriser globalement les achats nécessaires pour l'aménagement du parc municipal afin de procéder à l'aménagement du parc municipal. Il est aussi résolu de nommer la conseillère au siège #2 et membre du comité, Michelyne Bélair, comme élue responsable de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

18. Quai municipal à la descente publique au lac des 31 Milles

M.B. 2010-07-05-172

Considérant les demandes de prix effectuées par le conseiller au siège #6 et par le maire pour le remplacement du quai à la descente publique au lac des 31 Milles;

Considérant les deux soumissions reçues pour ces travaux;

Considérant que ces travaux consistent en la fabrication d'un quai avec un trottoir de 4 pieds et une section de 8 pieds;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services de Monsieur Allan Mackenzie pour la fabrication et l'installation d'un quai à la descente publique du lac des 31 milles et ce, selon la soumission déposée au prix de 6000\$. Il est de plus résolu que le conseiller Denis Lacroix supervisera les travaux relatifs à la construction et l'installation de ce quai.

Adoptée à l'unanimité

Utilisation du quai municipal à la descente publique du lac des 31 milles

M.B. 2010-07-05-173

Considérant que présentement une embarcation est souvent accostée au quai à la descente publique du lac des 31 milles, quai dont la municipalité est propriétaire;

Considérant que le quai présent à la descente publique ne doit servir que le temps de chargement ou de déchargement des embarcations;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour aviser les utilisateurs du quai public que le quai ne doit pas servir pour y accoster une

chaloupe pour une période plus longue que le temps de la mise à l'eau ou de la sortie de l'eau.

Adoptée à l'unanimité

19. Comité des loisirs de Bouchette

M.B. 2010-07-05-174

Considérant que depuis plusieurs années les infrastructures municipales de loisirs sont gérées par les membres du Comité des loisirs de Bouchette;

Considérant que pour cette gestion incluant l'entretien général des infrastructures, la municipalité octroyait un montant annuel au Comité des loisirs;

Considérant la volonté du conseil municipal pour que les membres du Comité des loisirs mettent l'emphase sur l'organisation d'activités plutôt que sur l'entretien des infrastructures municipales;

Considérant que les bénévoles sont essoufflés;

Considérant la rencontre tenue avec les membres du conseil d'administration du Comité des loisirs et les membres du conseil municipal;

Considérant que les membres du conseil d'administration du Comité des loisirs sont en accord avec cette nouvelle orientation du conseil municipal;

Considérant le rapport des dépenses déposé et ce, pour l'année 2009;

Considérant le rapport des dépenses déposé et ce, du 1^{er} janvier 2010 au 31 mai 2010;

Considérant que ce rapport indique des dépenses au montant de 9444\$ au 31 mai 2010;

Considérant que la municipalité n'a versé aucune somme au Comité des loisirs et ce, pour l'année 2010;

Considérant que les membres du conseil sont conscients que cette nouvelle orientation entraînera sûrement des sommes supérieures pour la municipalité car des bénévoles du Comité des loisirs effectuaient certains travaux qui seront exécutés par le personnel municipal;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Béalir, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de verser la somme de 9444\$ au Comité des loisirs de Bouchette et il est de plus résolu que la municipalité reprenne la gestion des infrastructures municipales de loisirs. La somme de 9444\$ sera imputée au poste « Subvention loisirs » (02-701-91-970).

Adoptée à l'unanimité

20. Correspondance

20-1 Requête des utilisateurs du chemin Deschênes

Note au procès-verbal

Suite au dépôt d'une requête des utilisateurs du chemin Deschênes afin que la municipalité prenne en charge l'entretien de ce chemin, des vérifications seront effectuées afin d'évaluer le coût d'entretien de ce chemin privé qui est d'une longueur de 2.8 km environ.

20-2 Problématique circulation sur les chemins municipaux

M.B. 2010-07-05-175

Considérant la lettre déposée par un citoyen utilisateur de la Montée du Lac-des-31-Milles;

Considérant que les travaux de drainage effectués par la municipalité dans les deux dernières années sur des sections de ce chemin municipal;

Considérant que ces travaux n'ont pas réduit la surface de circulation mais que l'effet visuel peut laisser porter à croire que cette surface a diminué;

Considérant que suite à ces travaux de drainage, les fossés sont maintenant plus profonds;

Considérant que les travaux de rechargement effectués sur la majeure partie de ce chemin font en sorte que la vitesse de roulement des véhicules a beaucoup augmentée;

Considérant que les membres du conseil aimeraient que les agents de la Sûreté du Québec portent une attention particulière à cette section de la municipalité en ce qui concerne le respect des limites de vitesse;

Considérant que le directeur des travaux de voirie procédera à la mise en place d'une signalisation adéquate pour les différents endroits plus problématiques dans ce secteur;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de demander aux dirigeants de la Sûreté du Québec de mandater leurs agents pour effectuer des patrouilles plus régulièrement sur la Montée du Lac-des-31-Milles afin de faire respecter les limites de vitesse.

Adoptée à l'unanimité

20-3 Halte routière située sur la Route 105

M.B. 2010-07-05-176

Considérant la lettre reçue d'une utilisatrice de la halte routière située sur la Route 105, nous indiquant l'état de cette halte routière;

Considérant que cette halte routière est la propriété du ministère des Transports du Québec;

Considérant que cette utilisatrice indique que cette halte routière est très convoitée par les passants mais qu'il n'y a pas de cabinet à fosse sèche sur place;

Considérant que cette situation est déplorable et ne peut être tolérée;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de transmettre au Ministère des Transports du Québec une demande de procéder à l'installation d'une toilette sèche dans les meilleurs délais et ce, à la halte routière située sur la route 105 dans le territoire de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

21. Varia

A- Réfection de la Montée du lac des 31 Milles

Une rencontre concernant ce sujet se tiendra prochainement.

B- Niveau de l'eau du Grand Lac Rond

M.B. 2010-07-05-177

Considérant le très bas niveau de l'eau au Grand Lac Rond;

Considérant la demande verbal d'un représentant de l'association en ce qui concerne la construction d'un barrage temporaire fait de roches pour cet été;

Considérant que ce genre de construction nécessite différentes autorisations des ministères concernés;

Considérant que ce bas niveau de l'eau occasionne différentes problématiques :

- Les plantes aquatiques près des berges meurent;
- La fraye des poissons pourra être affectée;
- Les prises d'eau dans le lac risquent d'être contaminées;
- Navigation impossible entre les deux sections de ce lac;
- Utilisation impossible pour certains quais fixes.

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'appuyer les dirigeants de l'Association du Grand Lac Rond dans leurs procédures de construction d'un barrage temporaire de roches pour cet été sur le Grand lac Rond.

Adoptée à l'unanimité

22. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin Deschênes
- Halte routière
- Enseignes publicitaires
- Achats locaux

23. Levée de la séance

M.B. 2010-07-05-178

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de lever la présente séance à 23h25.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière